

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/11/2018

Dossier complet le :
06/12/2018

N° d'enregistrement :
2018-KKP-1633

1. Intitulé du projet

Travaux de confortement d'une portion de la digue du canal de Donzère-Mondragon en rive droite à l'amont immédiat du CNPE du Tricastin.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF - CNPE du Tricastin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ABAD, André

Directeur Délégué Technique

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 2 1 0 6 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
21a)	Les travaux de confortement projetés consistent en la modification d'un ouvrage relevant de la catégorie n°21a) mentionnée à l'article R.122-2 du code de l'environnement. Le projet ne relève d'aucune activité inscrite à la nomenclature ICPE ou IOTA et atteignant un seuil A ou E. Par ailleurs, les travaux ne conduisent pas à une augmentation du volume d'eau stocké par l'ouvrage. Compte-tenu qu'il est de nature à présenter des incidences environnementales, le projet est soumis à un examen au cas-par-cas préalable.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le confortement porte sur une portion de la digue du canal de Donzère-Mondragon en rive droite à l'amont immédiat du CNPE du Tricastin, sur un linéaire de 500m. Le confortement consiste en une recharge en enrochements et en matériaux inertes, ainsi qu'en la réalisation de colonnes balastées et d'injections solides de mortier.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du confortement est d'assurer la stabilité du linéaire de digue concerné à des niveaux de séismes supérieurs à ceux du droit commun, pour prévenir un scénario d'inondation sismo-induit. Le confortement doit ainsi permettre la poursuite de l'exploitation du CNPE de Tricastin dans des conditions de sûreté optimales.

Le projet est mis en oeuvre en réponse au courrier ASN CODEP-DCN-2018-014876 et présente un fort enjeu en termes de sûreté nucléaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le confortement en phase travaux consiste en une recharge en enrochements et en matériaux inertes, accompagné de divers procédés conventionnels : injections solides et insertion de colonnes ballastées. Le dispositif de drainage existant sera adapté afin de continuer à assurer sa fonction pour la digue confortée.

Les étapes du chantier sont les suivantes :

- o Macro-phase de réalisation des plots d'essai (durée des travaux : 3 mois) - cf annexe 1 §2.5
- o Phase intermédiaire d'analyse des résultats et le cas échéant d'instruction de la mise à jour du Dossier d'Exécution (6 mois)
- o Macro phase de réalisation des travaux de confortement (durée des travaux : 12 mois) - cf annexe 1 §2.6 et son annexe 2
 - o Phase 1 – Injections solides secteur aval (injection de mortier)
 - o Phase 2 – Terrassement secteur central (réemploi in situ de la majorité des terres excavées)
 - o Phase 3 – Mise en place du complexe filtrant et drainant secteur central (matériaux inertes)
 - o Phase 4 – Terrassement secteur aval (réemploi in situ de la majorité des terres excavées)
 - o Phase 5 – Colonnes ballastées secteur aval (matériaux inertes)
 - o Phase 6 – Mise en place complexe filtrant et drainant et recharge secteur aval (matériaux inertes)
 - o Phase 7 – Colonnes ballastées secteur amont

L'accès principal se fera en pied de digue, par la piste existante au niveau du PK 184. Un accès secondaire, réservé au gros matériel (foreuses, silos) est envisagé depuis le pont au PK 180.5, avec circulation uniquement sur la piste existante en crête de digue. La majorité des circulations se fera à l'intérieur de l'emprise chantier (cf. annexe 1 §2.4). La base vie sera déportée à environ 1km au sud de la zone de chantier, sur le parking du CNPE de Tricastin (zone anthropisée).

L'annexe 2 de l'annexe 1 précise les volumes de matériaux déplacés et le §2.7 les caractéristiques des injections ballastées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, la digue assure les mêmes fonctions qu'actuellement, et répond au projet de prescriptions ASN du courrier CODEP-DCN-2018-014876.

La zone séparant la digue du contre-canal sera rendue à son usage actuel (friche à enjeu écologique modérée) et à son concessionnaire actuel (CNR).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève d'un Dossier d'Exécution au titre du Code de l'Energie. Par ailleurs, ce dossier vaut dossier au titre de la Loi sur l'eau conformément aux dispositions du R521-40 du Code de l'Energie. Ce point concerne le classement IOTA seuil D au titre de la rubrique IOTA n° 2.2.3.0.

Pour information, le projet fait l'objet d'une analyse d'incidences Natura 2000 ainsi que d'un Dossier de Déclaration au titre de la nomenclature ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
a) linéaire de digue concerné par le confortement	a) 500m
b) altitude de la digue (inchangée)	b) 60,5m NGF
c) élargissement du pied de digue actuel sur le linéaire objet des travaux	c) 30m environ
d) emprise de digue concernée par les travaux (confortement et dégagement du stock de limon)	d) 8,5ha environ (1000mx80m)
e) zones de circulation hors emprise de digue concernée par les travaux	e) 2ha environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Digue CNR - Rive droite - Canal de Donzère-Mondragon - PK 182,9 à 184
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 4 ° 4 4 ' 0 0 " 000 · Lat. 4 4 ° 2 0 ' 1 2 " 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La portion de digue concernée fait partie d'une concession autorisée au titre du code de l'énergie, dont le concessionnaire est la Compagnie Nationale du Rhône. Son autorisation n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, le dispositif étant postérieur à la réalisation de l'ouvrage existant.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 : Canal de Donzère-Mondragon et aérodrome de Pierrelatte (intercepté) ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales n°820000351 (intercepté) ZNIEFF de type 2 : Le Rhône n°930012343 (intercepté) Les enjeux écologiques identifiés sont modérés. Cartes en annexe 3 de l'annexe 1
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Humide du Contre-canal de Donzère-Mondragon 26CRENmt0014 (Cartes en annexe 3 de l'annexe 1) L'analyse d'incidences du projet présentée en annexe 1 §4.2 (état des lieux) et §5 (maîtrise des incidences) conclut à une absence d'incidence sur les zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune a approuvé plusieurs PPRT applicables à des activités industrielles sur la commune : 1°) PPRT AREVA-COMUHREX approuvé le 29/09/2014 2°) PPRT SODEREC approuvé le 14/03/2014
			Aucun
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Aucune
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Aucun
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Aucun
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Aucun
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS Marais de l'île Vieille et alentour FR9312006 (500m en amont) ZSC Le Rhône aval FR9301590 (500m en amont) Cartes en annexe 3 de l'annexe 1
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les besoins du projet, de l'eau sera pompée dans le canal du Rhône dans de très faibles quantités (90m3/jour maximum) et selon des débits très inférieurs aux seuils mentionnés à la nomenclature IOTA.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les techniques d'injections solides et de colonnes ballastées ont été retenues car de par leur nature, étant discontinues, elles ne créent pas de barrière étanche aux écoulements de la nappe et permettent donc son libre écoulement. Quantités approximatives : entre 300 et 900 points d'injections solides et entre 600 et 1400 colonnes ballastées. Le mortier injecté ne répond pas aux caractéristiques des bétons. Il constitue un matériau inerte vis-à-vis des sols. Aucune masse d'eau souterraine n'est impactée (cf. annexe 1 §2.7)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les matériaux excavés (30000m3 environ) sont réemployés in situ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres préalablement décapées seront réutilisées in situ. Le solde nécessaire à la réalisation du projet sera approvisionné. Volumes de matériaux : a) environ 30 000 m3 de limons déplacés b) environ 18 000 m 3 de matériaux drainants d'apport c) environ 8 000 m3 de remblais qualifiés d'apport (matériaux type C1B3 ou équivalent)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone présente un enjeu écologique modéré. Le diagnostic Faune-Flore réalisé entre septembre 2017 et septembre 2018 a identifié certaines espèces à enjeux ainsi que leur habitat associé. L'analyse des incidences développée en annexe au présent Cerfa permet d'affirmer qu'au terme du projet, les travaux auront un impact faible sur la biodiversité, et ne présenteront pas d'incidence environnementale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS Marais de l'île Vieille et alentour FR9312006 (500m en amont) ZSC Le Rhône aval FR9301590 (500m en amont) Cartes en annexe 3 de l'annexe 1 L'étude d'incidence sur les zones Natura 2000 sera jointe au dossier d'exécution. L'annexe 1 aux §5.1 et §5.2 permet d'apprécier la maîtrise des enjeux environnementaux du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet et le chantier ne sont pas vulnérables aux risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage actuel satisfait aux scénarios sismiques découlant de la réglementation de droit commun. L'objet du confortement est de satisfaire aux requis sismiques applicables à la sûreté nucléaire. Les phénomènes sismiques objet des travaux sont ainsi associés à une probabilité résiduelle très faible à l'échelle des travaux. En fin de travaux, l'ouvrage conforté satisfait aux requis sismiques applicables à la sûreté nucléaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le chantier engendrera des déplacements de camions-benne et d'engins de chantier (rotations estimées à 4 véhicules/h, faibles au regard du trafic actuel sur les voies de circulation publiques) et ne générera pas de nuisances au voisinage compte-tenu de l'emprise des travaux (zone de la concession CNR, non ouverte au public) - cf annexe 1 §2.4 La majorité de ce trafic aura lieu au sein même de l'emprise des travaux. Le chantier a lieu en zone industrielle et en dehors de toute zone d'habitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les véhicules et engins de chantier respecteront la réglementation en vigueur, et notamment la limitation à 70dB de jour. Le projet ne comporte pas de travaux de nuit. Le chantier a lieu en zone industrielle et en dehors de toute zone d'habitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations générées sont atténuées à environ 5m du point de traitement et quasi nulles à 20m. Un suivi vibratoire sera réalisé en phase de plot d'essai et pourra être adapté pour la phase de travaux de grande ampleur. Les vibrations générées lors des travaux sont sans impact sur les riverains compte-tenu de l'éloignement de l'emprise des travaux (zone de la concession CNR, non ouverte au public) et des jours-horaires de travaux (en journée et hors week-ends) - Cartes en annexe 3 de l'annexe 1
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travail de nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets atmosphériques sont les rejets diffus issus des véhicules et engins de chantier. Les poussières générées par les déplacements de véhicules et par la centrale à mortier sont limités et sont sans incidence sur les riverains.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eau (issus des eaux de lavage des matériels) seront limités à 75 m3/ jour. Ils auront lieu en principalement pendant la phase d'injections solides (3-4 mois), et seront effectués dans le Rhône (canal de Donzère-Mondragon) - cf annexe 1 § 2.3 La mise en œuvre de bacs de décantation permettra de réduire significativement le flux en substances réglementées. Les eaux de lavage respecteront les seuils R2 de la rubrique IOTA 2.2.3.0 (annexe 1 § 2.3) et les rejets seront sans impact notable sur l'environnement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres décapées seront réutilisées in situ (sauf en cas d'identification d'espèces invasives végétales, lesquelles seront recueillies, conditionnées à part, et envoyées en filière agréée). Les terres décapées sont non polluées. Le projet générera donc principalement des terres excavées non dangereuses ou des espèces invasives à traiter en filière spéciale. L'entreposage de ces terres étant inférieur à un an, celles-ci n'acquièrent pas le statut de déchet. Les autres déchets sont des déchets classiques non dangereux de chantier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La hauteur de digue est inchangée, les usages de la zone ne sont pas modifiés. Des mesures de renaturation du site et de remise en état seront prises en fin de chantier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Suite à l'analyse de ses incidences environnementale, détaillée au paragraphe 5.1 de l'annexe 1, le projet conduit à définir un ensemble de mesures destinées à éviter et/ou réduire les effets négatifs notables sur l'environnement. Ces éléments, détaillés au paragraphe 5.2 de l'annexe 1, se décomposent en :

- 1°) Mesures d'évitement ;
- 2°) Mesures de réduction ;
- 3°) Mesures d'accompagnement.

Aucune mesure compensatoire n'est requise au terme de l'analyse.

A noter: 17 jours d'inventaires ont été réalisés entre septembre 2017 et septembre 2018: en 2017 le 29/09/17 en 2018 le 25/01, 21 et 22/02, 29/03, 02, 03 et 31/05, 01 et 13/06, du 03/07 au 05/07, 12/07, 31/07, 12 et 13/09. (ajout de l'AE du 06/12/2018)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux de confortement projetés consistent en la modification d'un ouvrage relevant de la catégorie n°21a) mentionnée à l'article R.122-2 du code de l'environnement. Les enjeux écologiques ont été évalués comme modérés et feront l'objet de mesures, détaillées en annexe 1 § 5.2, permettant de restituer en fin de chantier un environnement équivalent à avant travaux. Il ne génère aucun risque ou nuisance nouvelle ou accrue. Il n'est pas de nature à présenter d'incidence environnementale notable. Ces éléments sont argumentés au travers de l'annexes 1 mentionnée au 8.2 du présent Cerfa.

Au vu de ces éléments, le projet ne nécessite pas une Evaluation Environnementale : les enjeux sont modéré et l'incidence environnementale est maîtrisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Document principal : Cerfa N° 14734*03

Annexe 1 : CNPE DE TRICASTIN - RENFORCEMENT SISMIQUE DE LA DIGUE "EN GRAVIER" - ANNEXE A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Cette annexe comprend notamment les éléments n°2, n°3, et n°5 cités au paragraphe 8.1 du présent Cerfa. Elle aborde en particulier :

- 1°) La description des travaux et les caractéristiques de l'ouvrage final ;
- 2°) les enjeux et les incidences environnementales du projet.

Annexe 2 : Document Cerfa cité au paragraphe 8.1 n°1 du présent Cerfa.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Paul-Trois-Châteaux

le, 21 novembre 2018

Signature


André ABAD
Directeur Délégué Technique

ELECTRICITE DE FRANCE
CNPE du TRICASTIN
CS 40009
26131 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX CEDEX

